

Vos cotisations

Régime de Base obligatoire : Frais médicaux

Offre sectorielle « IDCC 1979 »

Hôtels, cafés et restaurants

ENSEMBLE DU PERSONNEL

En vigueur au 1^{er} janvier 2017

3 modes de cotisation au choix de l'entreprise :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS (€)	Régime général	Régime Alsace Moselle
Formule 1 = Base 1 conventionnelle	SALARIE SEUL (ISOLE)	
	28 €	20 €
	ISOLE / FAMILLE	
	ISOLE : 28 € FAMILLE : 113 €	ISOLE : 20 € FAMILLE : 80 €
	PRIME UNIQUE FAMILLE	
60,00 €	42,00 €	
Formule 2 (Base 2)	SALARIE SEUL (ISOLE)	
	35 €	27 €
	ISOLE / FAMILLE	
	ISOLE : 35 € FAMILLE : 141 €	ISOLE : 27 € FAMILLE : 108 €
	PRIME UNIQUE FAMILLE	
76 €	58 €	
Formule 3 (Base 3)	SALARIE SEUL (ISOLE)	
	50 €	42 €
	ISOLE / FAMILLE	
	ISOLE : 50 € FAMILLE : 186 €	ISOLE : 42 € FAMILLE : 153 €
	PRIME UNIQUE FAMILLE	
101 €	83 €	
Formule 4 (Base 4)	SALARIE SEUL (ISOLE)	
	58 €	50 €
	ISOLE / FAMILLE	
	ISOLE : 58 € FAMILLE : 195 €	ISOLE : 50 € FAMILLE : 162 €
	PRIME UNIQUE FAMILLE	
106 €	88 €	

SANTÉ

MICILS, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



OPTION EXTENSION FAMILLE

Couverture des ayants droit du salarié sur une base identique à celle du régime de base souscrit par l'entreprise

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS (€)	Régime général	Régime Alsace Moselle
	Prime unique ayants droit (conjoint, enfant(s))	Prime unique ayants droit (conjoint, enfant(s))
Extension famille - Formule 1	85,00 €	60,00 €
Extension famille - Formule 2	106,00 €	81,00 €
Extension famille - Formule 3	136,00 €	111,00 €
Extension famille - Formule 4	137,00 €	112,00 €

OPTION SURCOMPLEMENTAIRE

Couverture du salarié et de ses ayants droit en complément du régime de base souscrit par l'entreprise

En complément de la garantie obligatoire Formule 1 = Base conventionnelle

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS (€)	Régime général et régime Alsace-Moselle	
	Salarié	Prime unique ayants droit (conjoint, enfant(s))
Surcomplémentaire Formule 2 – BASE 1	7,88 €	23,63 €
Surcomplémentaire Formule 3 – BASE 1	24,75 €	57,38 €
Surcomplémentaire Formule 4 – BASE 1	33,75 €	58,50 €

En complément de la garantie obligatoire Formule 2 = Base 2

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS (€)	Régime général et régime Alsace-Moselle	
	Salarié	Prime unique ayants droit (conjoint, enfant(s))
Surcomplémentaire Formule 3 – BASE 2	16,88 €	33,75 €
Surcomplémentaire Formule 4 – BASE 2	25,88 €	34,88 €

En complément de la garantie obligatoire Formule 3 = Base 3

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS (€)	Régime général et régime Alsace-Moselle	
	Salarié	Prime unique ayants droit (conjoint, enfant(s))
Surcomplémentaire Formule 4 – BASE 3	9,00 €	1,13 €

SANTÉ

MICILS, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

